



EUROPASKOLEN    EUROPÄISCHE SCHULE  
ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΣΧΟΛΕΙΟ    EUROPEAN SCHOOL  
ESCUELA EUROPEA    ECOLE EUROPEENNE  
SCUOLA EUROPEA    EUROPESE SCHOOL  
ESCOLA EUROPEIA    EUROOPPA-KOULU  
EUROPASKOLAN    ЕВРОПЕЙСКО УЧИЛИЩЕ

Référence : 2025-11

### **L'École européenne de Bruxelles IV recrute**

Un.e Enseignant.e de Latin

Langue d'enseignement : Bulgare

2 périodes hebdomadaire

Cycle Secondaire

**Les Écoles européennes sont une organisation intergouvernementale, offrant une éducation multilingue, multiculturelle et multinationale**

L'EEB4 fait partie du système des Écoles européennes et dispense un enseignement aux enfants dont les parents travaillent pour les Institutions européennes. Notre communauté scolaire est composée de plus de 3000 élèves de 50 nationalités différentes et de plus de 400 membres du personnel de différents pays. Les élèves étudient dans huit sections linguistiques : français, anglais, allemand, italien, néerlandais, estonien, bulgare et roumain. Installés sur un campus spacieux au nord de Bruxelles, nous proposons des programmes d'enseignement innovants qui permettent d'obtenir des résultats académiques exceptionnels. Plus d'informations relatives aux Écoles européennes en général sont disponibles sur [www.eursec.eu](http://www.eursec.eu).

#### **LES CANDIDATS DOIVENT SATISFAIRE AUX EXIGENCES SUIVANTES**

- Avoir les diplômes requis pour **enseigner le latin**
- Diplômes (validé par l'Institution nationale) permettant d'enseigner au cycle secondaire
- Avoir une connaissance approfondie du Bulgare (niveau C2). Être locuteur natif est un atout
- Avoir une expérience récente d'enseignement à des élèves du cycle secondaire
- Être apte à travailler dans une équipe dynamique, multilingue et multiculturelle
- Avoir une passion pour l'enseignement et une prise en compte de toutes les compétences de l'enfant, au-delà des aspects purement académiques
- Avoir un intérêt et une pratique des pédagogies différenciées
- Avoir un haut niveau de professionnalisme et de souci du bien-être des élèves
- Être citoyen européen ou personne disposant d'un permis de travail valide en Belgique

#### **LA PRÉFÉRENCE SERA DONNÉE À UN.E ENSEIGNANT.E QUI**

- A une expérience d'enseignement dans une École européenne ou internationale
- Intègre les nouvelles technologies en tant qu'outils pédagogiques
- A une connaissance d'une autre langue véhiculaire (FR-DE-EN). Ceci constitue un atout
- Est flexible dans les horaires



EUROPASKOLEN    EUROPÄISCHE SCHULE  
ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΣΧΟΛΕΙΟ    EUROPEAN SCHOOL  
ESCUELA EUROPEA    ECOLE EUROPEENNE  
SCUOLA EUROPEA    EUROPESE SCHOOL  
ESCOLA EUROPEIA    EUROOPPA-KOULU  
EUROPASKOLAN    ЕВРОПЕЙСКО УЧИЛИЩЕ

## **NOTRE OFFRE**

Nous offrons des contrats conformément au Statut des Chargés de cours auprès des Écoles européennes (Ref. : 2016-05-D-11-fr-15), consultable sur le site des Écoles européennes [www.eursc.eu](http://www.eursc.eu) ou en cliquant [ici](#)

- **Entrée en fonction** : 01-09-2025
- **Horaire** : 2 périodes hebdomadaire. Votre temps de travail sera réparti du lundi au vendredi. S'y ajoute aussi un certain temps pour le service, les réunions d'équipe (suivi des élèves, mise en place de projets communs) et les réunions avec les parents
- **Type de contrat** : Contrat de deux années scolaires (renouvelable) conformément au Statut des Chargés de cours
- **Rémunération** : salaire mensuel brut de +/- 621,38€ pour 2 périodes hebdomadaire
- **Réduction de minerval** : une réduction du minerval est accordée aux chargés de cours recrutés pour l'année scolaire pour leurs enfants inscrits dans les Écoles européennes, durant la période de leur emploi (Cfr. Article 39 du Statut)
- **Frais de déménagement** : Conformément au Statut, les chargés de cours recrutés pour une durée déterminée d'au moins 12 mois et pour un nombre minimal de 16 heures/périodes par semaine, ont le droit au remboursement des leurs frais de déménagement à condition que leur contrat ne soit pas rompu pour une cause qui leur est imputable avant les 12 premiers mois (cfr : articles 37 et 38 du Statut).
- **Indemnité d'installation** : Un chargé de cours recruté pour une durée déterminée d'au moins 12 mois pour un nombre minimal de 16 heures/périodes par semaine qui apporte la preuve qu'il a été obligé de changer de lieu de résidence et qu'il s'est effectivement installé à proximité de son lieu de travail afin de respecter l'article 27 du Statut a droit à une indemnité d'installation (cfr : articles 27 & 37bis du Statut)
- **Le lieu de travail** : Bruxelles, Belgique

## **INTÉRESSÉ.E ?**

Veuillez remplir un formulaire en cliquant sur le lien suivant : [Formulaire](#) ET envoyer votre candidature **sous format PDF uniquement** (un seul fichier PDF) par email à l'adresse suivante : [lae-recruitment@eursc.eu](mailto:lae-recruitment@eursc.eu)

Votre candidature doit contenir (sous **un seul fichier PDF combiné comprenant tous les documents**) :

- Votre lettre de motivation
- Votre Curriculum Vitae au format Europass
- Une copie de votre/vos diplôme(s)

L'objet de votre email ET de votre fichier PDF devra mentionner la référence suivante :

→ 2025-11 NOM Prénom

**Les candidatures ne respectant pas la procédure ne seront pas prises en considération.**

**Date limite** pour l'envoi des candidatures : **03-06-2025**

Les candidat.es retenu.es pour un entretien devront présenter au comité de sélection un certificat de Bonnes Vies et Mœurs Modèle 2 - pour accéder à une activité qui relève de l'éducation en Belgique ou tout autre document similaire pour un autre pays d'origine.

Veuillez noter que toutes les données à caractère personnel seront traitées conformément à la Déclaration de Confidentialité applicable au Recrutement et aux procédures de nomination des membres du personnel recrutés localement disponible [ici](#).